



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 13 JANVIER.

On écrit de Berlin, le 12 janvier :  
Tous les députés de la noblesse des provinces du Rhin et de Westphalie sont partis d'ici dans le courant de la semaine passée, sans avoir obtenu une audience du roi.  
— On mande de Hanovre, le 11 janvier :  
Le journal officiel contient la proclamation royale par laquelle les états-généraux sont convoqués pour le 20 février prochain.  
— On écrit de St. Pétersbourg, le 3 janvier :  
Le gouvernement a fait publier que treize personnes seulement ont perdu la vie par suite de l'incendie du palais. Pour parvenir à découvrir les causes de ce sinistre, l'empereur vient de nommer une commission d'instruction composée de : MM. les comtes Benckendorff, Kleinmichel et Martinoff, aides-de-camp généraux de S. M. le lieutenant-général Sacharskewski, l'employé de 4<sup>e</sup> classe Staubert et le conseiller d'état Stassoff.  
Le principal bâtiment du palais est devenu la proie des flammes ; l'Ermitage a été sauvé, et l'on a pu retirer du palais même tous les objets précieux, tous les ornemens, papiers, livres, statues, ainsi que tous les petits objets d'ameublement des appartemens de l'impératrice.  
Le feu a pris naissance dans le laboratoire de la pharmacie de la cour. L'incendie ayant éclaté ainsi dans la partie orientale du palais, proche de l'Ermitage, s'est répandu ensuite avec rapidité, attendu que la difficulté d'approcher de ce côté du palais et la violence du vent rendaient tout moyen de l'arrêter impossible.  
Immédiatement on a muré la fenêtre du palais du côté de l'Ermitage, ce qui a préservé cette partie de la résidence impériale ; entretemps les flammes envahissaient les appartemens supérieurs du palais et se communiquaient par l'embranchement des combles du bâtiment central à tous les autres bâtimens attenans.  
L'incendie commença le vendredi 29 décembre, à huit heures du soir, et dura pendant trente heures avec une violence toujours égale. La famille impériale est allée occuper le palais d'Anitschkow.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 15 JANVIER.

Le parlement se réunira demain ; les ministres lui soumettront les documens qu'ils ont reçus relativement à la révolte dans le Canada, et appelleront l'attention des chambres sur cet important objet. On s'attend à de vifs débats, à moins que les torys et les radicaux ne soient trop désappointés par la prompt terminaison de cette affaire. (Courr.)  
— Le conseil du cabinet s'est réuni aujourd'hui au bureau des affaires étrangères ; tous les ministres y ont assisté.  
— Le département des affaires étrangères a expédié hier des dépêches à notre ministre à La Haye, sir E. C. Durbrowe.  
— Le comte d'Eldon, qui fut pendant plus de 25 ans lord grand chancelier d'Angleterre, est mort samedi soir à l'âge de 87 ans.  
— Hier encore une foule immense s'est portée à Cornhill pour voir les ruines du *Royal Exchange*. Plus de 150 ouvriers, charpentiers et maçons étaient occupés à construire une forte clôture en bois autour des ruines, ainsi qu'un échafaudage pour parvenir jusqu'au sommet de la tour, afin de l'abattre sans retard.

### FEUILLETON.

#### LA QUESTION ESPAGNOLE

EXAMINÉE PAR LE CHARIVARI.

La grande question qui vient d'être agitée à la chambre des députés de France est posée beaucoup plus nettement dans un article du *Charivari*, qu'elle ne l'a été dans aucun journal politique. Les grands journaux de Paris sont, les uns pour M. Thiers, les autres pour M. Molé ; le *Charivari*, qui n'est pour aucun des deux, dit à chacun son fait, avec autant de galité que de franchise et de bon sens.  
Le *Charivari*. Messieurs, qu'y a-t-il pour votre service ?  
M. Molé. Nous sommes M. Thiers et M. Molé.  
Le *Charivari*. Je le sais pardieu bien. J'ai donné assez souvent vos traits dans mes caricatures. Que me voulez-vous ?  
M. Molé. Nous venons vous entretenir d'une grande affaire d'état *Charivari*. Une affaire d'état ? En ce cas, dépêchez, car je n'ai guère de temps à perdre à des bêtises.  
M. Molé. Nous désirons... c'est à dire nous désirerions... notre désir serait que... que...  
Le *Charivari*. Vous êtes donc bête, M. Molé ?  
M. Molé. Non, je ne sais pas comment cela se fait ; mais toutes les fois que je veux improviser, je suis sujet à bredouiller. C'est sans doute la vivacité et la fougue de l'improvisation qui me font rester court dès le premier mot.  
M. Thiers. En ce cas, je vais expliquer la chose, moi qui n'ai pas ma langue dans ma poche, comme on dit vulgairement.  
Le *Charivari*. — Je le crois bien ; votre poche est si pleine qu'il n'y a plus de place pour quoi que ce soit.  
M. Thiers. Voici depuis trois jours nous bataillons sur l'Espagne, sans que notre combat aboutisse à rien. Nous avons remarqué que, plus la discussion se prolonge à la chambre, plus elle s'embrouille, attendu que nous avons entre nous des amis qui ont intérêt à la rendre obscure, sans parler de nous mêmes qui avons peut quelquefois de la rendre trop

Les seuls monumens qui restent encore debout sont la statue de sir John Barnard, et celle du roi Charles II, au milieu de la cour. Celle du roi est intacte, mais celle de John Barnard a été beaucoup endommagée par le feu ; la statue de sir Thomas Gresham, le fondateur de l'*Exchange*, qui avait échappé à l'incendie de la cité en 1666, a été cette fois totalement détruite.  
Le *Royal Exchange* était assuré à la compagnie royale de l'*Exchange*, pour 32,000 liv. st.  
On sait déjà que le nouveau *Royal Exchange* sera construit sur la place de l'ancien. L'amas de maisons qui se trouve à l'Ouest et le bâtiment triangulaire où se faisaient les affaires de la compagnie d'assurance du Sun, et d'autres établissemens, seront rasés, afin de pouvoir élever un bâtiment plus vaste et plus commode encore que celui qui vient d'être détruit.

### FRANCE. — PARIS, LE 16 JANVIER.

Hier, à huit heures et demie du soir, la grande députation de la chambre des députés, chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue par S. M.  
M. le président Dupin a lu l'adresse.  
Le roi a répondu :  
« Je reçois cette adresse avec une vive satisfaction. Je suis heureux de retrouver en vous ces sentimens dont les chambres qui vous ont précédés m'ont donné tant de marques toujours chères à mon cœur. Cette manifestation éclatante donnera, comme vous le dites, une nouvelle force à cette œuvre glorieuse, résultat de nos sept années d'efforts, le maintien et l'intégrité de nos institutions. Le concours que vous accordez si franchement à mon gouvernement facilitera sa marche, effacera de plus en plus les traces de nos divisions politiques, et garantira à la France une longue jouissance de ce repos et de cette prospérité, objets de tous mes vœux, et que je suis si heureux d'avoir pu contribuer à lui assurer. »  
— Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, M. Barthe a annoncé qu'un projet de loi sur les sociétés par actions sera immédiatement présenté.  
— M. le comte de Sainte Aulaire, ambassadeur de France près la cour d'Autriche, est arrivé aujourd'hui à Paris, venant de Vienne.  
— Le *Moniteur* publie ce matin l'état comparatif du produit des impôts directs des années 1837, 1836 et 1835.  
En 1837, le produit a été de 626,630,000 ; en 1835, il a été 583,942,000 l'augmentation de 1837 sur 1835 est de 42,688,000 ; en 1836, le produit a été de 610,307,000 ; l'augmentation de 1837 sur 1836 est donc de 16,323,000.  
— Notre budget des dépenses pour l'exercice de 1838 s'élève à 1 milliard 63 millions. Le budget présenté l'année dernière, ne montait qu'à 1 milliard 37 millions, différence en moins 26 millions.  
— M. David est chargé de l'exécution du tombeau que la piété filiale va ériger à la reine Hortense dans l'église de Rueil. La fille de Joséphine y sera figurée en pied, comme l'est sa mère sur le mausolée, ouvrage de Cartelier, existant déjà dans cette église, avec cette simple inscription : *A Joséphine, Eugène et Hortense*.  
Un caveau, destiné à devenir sépulture de famille a été construit sous l'emplacement qui doit recevoir le nouveau monument funèbre.

clair. Alors nous nous sommes dit : à quoi bon discuter sans fin devant un tas de députés qui ne nous entendent pas et ne s'entendent pas eux-mêmes ? Constituons le *Charivari* notre arbitre suprême...  
Le *Charivari* Merci.  
M. Thiers. D'une part, le *Charivari* représente la France bien plus exactement que la chambre des députés...  
Le *Charivari*. Il est certain qu'il ne la représente pas plus mal.  
M. Thiers. On peut même dire que, par son opinion, comme par la tournure de son esprit, il est le véritable représentant de la nation française. D'autre part, il est franc et loyal ; et d'ailleurs ne le serait-il pas, il est à notre égard dans les conditions de l'impartialité la plus rigoureuse, puisque nous lui avons fait à peu près le même nombre de procès, et qu'il n'en veut pas plus à l'un de nous qu'à l'autre.  
Le *Charivari*. Il est de fait que je vous en veux également à tous deux.  
M. Molé. Jugez entre nous.  
Le *Charivari*. Avant de décider, il faudrait savoir ce que vous voulez. Vous, M. Thiers, par exemple, que voulez-vous ?  
M. Thiers. Je veux... je veux...  
Le *Charivari*. Tranchons le mot : vous voulez l'intervention ?  
M. Molé. Oui, il veut l'intervention, c'est à dire prodiguer nos soldats et nos millions en pure perte.  
M. Thiers. Non je ne veux pas l'intervention... c'est à dire je ne la voudrais que si elle devenait tout-à-fait indispensable, autrement dit dans un cas extrême qui, je l'espère, n'arrivera jamais. En un mot, je ne veux pas l'intervention ; mais je ne veux pas non plus qu'on ne la veuille pas du tout.  
Le *Charivari*. Fort bien... Et vous M. Molé, que voulez-vous ?  
M. Molé. Je veux... je veux...  
Le *Charivari*. Tranchons le mot : vous ne voulez pas l'intervention ?  
M. Thiers. Oui, c'est à dire qu'il veut laisser accomplir la restauration à Madrid.  
M. Molé. Non, non ; je n'ai jamais dit cela. Je repousse, il est vrai,

— Le froid qui hier a fait descendre le thermomètre jusqu'à 12 degrés dans la nuit, est moins intense aujourd'hui. Le thermomètre aujourd'hui est remonté de 4 degrés.  
— La police vient de donner une nouvelle preuve de son utilité : elle a laissé traverser une partie de la France au duc de Grenade. Il est arrivé au quartier général de don Carlos sans qu'aucun obstacle ait été mis à son passage sur la frontière.  
— Toutes les correspondances particulières de Londres s'accroissent à représenter la jeune reine comme contraire aux mesures que son cabinet a prises et veut prendre pour réprimer l'insurrection du Canada. On assure que les ministres s'étant réunis dernièrement, d'après la demande de S. M., en sa présence, pour délibérer sur ce sujet, elle les a brusquement quittés, n'ayant pu faire prévaloir son opinion, opposée à l'envoi de troupes. Elle a témoigné sa mauvaise humeur à lord Melbourne en particulier, en lui interdisant pendant deux jours l'accès auprès de sa personne. (Messenger.)

Le Théâtre Favard fume encore et le feu n'est pas encore entièrement éteint dans l'intérieur de la salle. On croit même qu'il continuera encore à brûler pendant deux ou trois jours. Cependant il n'y a plus aucun danger pour les maisons adjacentes.  
Les pompiers sont toujours sur les lieux et l'on continue à jeter de l'eau dans l'intérieur de la salle ; le froid qui est considérablement moins intense a contribué à faciliter les travaux. Des détachemens nombreux de troupes de ligne sont continuellement de service autour du théâtre de l'incendie.  
On ne croit pas que la troupe italienne puisse de quelque temps reprendre ses représentations ; car presque tout le matériel a été la proie de l'incendie. On a cependant sauvé quelques unes des partitions des opéras italiens. On croit que la liste civile accordera aux Italiens la salle de l'Académie royale de musique, pour jouer les jours opposés à ceux où l'Opéra Français donne ses représentations.  
Le nombre des victimes de l'incendie est de 4, dont 3 pompiers et 1 garde nationale, qui ont été entièrement brûlés ; 7 ou 8 personnes ont été plus ou moins blessées.  
Dans les premiers momens, on a dit qu'une femme avait péri dans les flammes ; rien n'est venu confirmer ce rapport. On avait aussi raconté que le directeur du théâtre, M. Robert jeune, s'était cassé la cuisse ; il paraît qu'il en a été quitte pour une forte contusion. Son frère aîné a eu les mains écorchées par des cordes au moyen desquelles il échappa aux flammes.  
Dans la matinée, un pompier serré de près par l'incendie s'est élancé du haut du balcon supérieur dans la rue au moyen d'une corde et a gagné le sol sans blessure.  
La foule rassemblée sur le boulevard durant toute la journée a souvent interrompu la circulation.  
M. le procureur du roi et M. Legonidec, juge d'instruction, se sont rendus sur les lieux pour rechercher les causes de ce désastre.  
Il n'est que trop vrai qu'un grand nombre de vols ont été commis au préjudice des individus habitant du côté des boulevards, mais ce qui ne l'est pas autant, c'est l'arrestation de quelques-uns des malfaiteurs qui exploitaient la désolation publique. Nous pouvons affirmer qu'aucun n'a été arrêté, et nous pouvons citer une personne, demeurant dans le bâtiment contigu, qui a dû se défendre, le pistolet au poing,

l'idée de l'intervention ; mais je ne veux pas dépouiller l'avenir de la possibilité d'une intervention. Si elle devient nécessaire, et qu'elle soit possible dans la situation de la France, nous aviserons. En un mot, je veux l'intervention seulement au besoin ; mais je ne veux pas qu'on la veuille tout-à-fait.  
Le *Charivari*. A merveille. Je résume : Vous, M. Thiers, vous voulez l'intervention ; mais vous ne la voulez pas si elle n'est point absolument indispensable, et de plus possible dans l'état intérieur de la France. Vous, M. Molé, vous ne voulez pas l'intervention ; mais vous la voudriez dans le cas où elle serait absolument indispensable et possible dans l'état intérieur de la France. Voilà toute la différence.  
M. Molé et M. Thiers. C'est à peu près cela.  
Le *Charivari*. Vous vous accordez tous deux, pour dire que l'intervention serait...  
M. Thiers. Fâcheuse.  
M. Molé. Funeste.  
Le *Charivari*. Bien vous vous accordez également pour dire que la restauration de don Carlos serait...  
M. Molé. Un grand malheur.  
M. Thiers. Un immense malheur.  
Le *Charivari*. Parfait. Mais ce qui établit entre vous une division profonde, un abîme infranchissable, c'est que vous, M. Thiers, tout en admettant que peut-être il ne faudra pas intervenir, vous ne voulez pas qu'on engage l'avenir à la non-intervention, tandis que vous, M. Molé, tout en admettant que peut-être il faudra intervenir, vous ne voulez pas qu'on engage l'avenir à l'intervention.  
M. Molé et M. Thiers. Oui.  
Le *Charivari*. Beau sujet de controverse et de dispute ! digne objet des discussions et des délibérations prolongées d'une chambre vraiment nationale ! Et l'on osera parler, après cela, des travaux de l'assemblée constituante et de la convention ! Et donc ! Que sont ils auprès de cette lutte de M. Thiers qui dit : « Il ne faut pas intervenir excepté dans le cas où ce serait indispensable et où ça se pourrait. »  
M. Molé et M. Thiers. C'est moi qui ai raison.  
Le *Charivari*. A présent, faut-il que je vous dise ce que vous voulez

contre des misérables qui commencent à faire main basse sur son mobilier.

Nous apprenons que le procureur du roi a décrété ce matin des mandats d'arrêt contre deux machinistes du théâtre. Cette circonstance serait de nature à accréditer les bruits d'après lesquels la malveillance n'aurait pas été étrangère au désastre.

— De tout temps, M. Severini avait eu la plus grande appréhension du feu. Plus d'une fois il donna à cet égard aux divers employés du théâtre des conseils qu'ils attribuaient entre eux à des craintes chimériques. Ces faits expliquent la terreur panique de M. Severini, à la première nouvelle de l'incendie. Ne sachant plus ce qu'il faisait, où il allait, il arriva près d'une fenêtre située au côté gauche de la façade du théâtre, dans la rue Favart. Cette fenêtre, un peu en saillie, est élevée de deux pieds environ au dessus de l'auvent destiné à abriter en cet endroit le public, à l'entrée ou à la sortie du théâtre.

Au moment où M. Severini parut à cette fenêtre, quelques personnes, qui étaient dans la rue, le reconnurent; elles annoncèrent des matras au-dessous de la fenêtre, afin d'amortir sa chute s'il venait à se précipiter au-dehors. M. Severini fit en effet le mouvement de se jeter; une voix partie de l'intérieur, qui lui criait de rester, qu'il allait être sauvé, l'arrêta quelques instans; mais bientôt, entendant d'autres cris, prenez garde! il n'écouta plus que sa terreur, et se jeta par la fenêtre; mais n'ayant pas eu assez de sang-froid et de présence d'esprit pour mesurer la distance, au lieu de diriger sa chute sur les matelas, il vint se briser violemment contre les bornes dont nous avons parlé. Ce moment fut terrible et porta le comble à la désolation. Lorsqu'on releva M. Severini, il était mourant; on le conduisit à l'hôtel d'Italie, sur la place des Italiens; en arrivant, il avait cessé de vivre.

— La salle était assurée, et même le matériel, nous a-t-on dit, mais assurés comme on assure un matériel aussi cher ceux de sa nature, c'est-à-dire pour une valeur bien inférieure à son prix.

Mais à côté de cette perte qui ne frappera, en définitive, que des compagnies d'assurances, que de désastres privés! Rossini, le célèbre maître, occupait un appartement dépendant du théâtre, et toute sa bibliothèque musicale, cette collection si variée et dont on portait la valeur à plus de cinquante mille écus, a été entièrement perdue; car les faibles débris qu'on en a pu sauver, sont tellement endommagés, qu'ils sont hors d'usage.

Dans cette collection se trouvaient de précieux manuscrits musicaux qui sont ainsi anéantis et que rien ne remplacera.

## CONSTANTINE.

On lit dans le *Journal de la Marine* :

Une lettre que nous avons reçue de Constantine, nous donne des détails qui complètent ou rectifient les diverses nouvelles publiées ces jours derniers dans les journaux.

Les marchés ont repris leurs cours, et les habitans des campagnes s'y portent en foule; les objets qui s'y trouvent en abondance sont le fer, la laine, le miel, la cire, les chevaux, les bêtes à corne et les grains.

L'armée d'Achmet n'existe plus; le bey est à quatre journées de Constantine, forcé de se cacher. Le grand serpent du désert, que l'on a fait aga de la plaine, est son ennemi mortel et à promis de l'amener mort ou vif.

La population de la ville s'élevait, avant le siège, de 45 à 50,000 âmes; lors de notre occupation, elle était réduite à 10,000, et maintenant elle s'élève à 30,000 au moins. La ville compte 1,700 maisons. Les remparts ont été réparés, et 40 bouches à feu les couronnent.

Les habitans sont froids et silencieux; cependant ils nous témoignent de l'affection. Comme ils n'ont pas le caractère nomade de ceux des provinces de l'ouest, il est facile de les contenir: ils s'attachent à leurs champs, aiment beaucoup le commerce, et paraissent souffrir d'autant plus volontiers notre domination, qu'ils sont cupides et amoureux de notre argent. Ils paraissent comprendre les avantages de notre administration; leurs relations avec des chrétiens ne leur répugnent plus. Il n'est démontré qu'il serait facile de nous maintenir ici sans guerre ni forte garnison.

Avant six mois, si nos affaires sont bien conduites, Constantine pourra, par les ressources qu'on y puisera, payer sa garnison et offrir de nombreux moyens d'échange au com-

réellement? Vous, M. Thiers, vous voulez le portefeuille de M. Molé. Vous, M. Molé, vous voulez garder votre portefeuille. Vous ni réussirez ni l'un ni l'autre. Si M. Molé l'emporte, il devra s'éclipser devant M. Guizot qui est le véritable champion de la non intervention. Si M. Thiers a la victoire, il devra s'en aller bientôt, parce qu'une volonté supérieure ne vaudra pas qu'il intervienne.

M. Thiers et M. Molé. Diabole!

Le *Charivari*. Il ne reste à prononcer mon jugement :

« Attendu que, par le système qui court, il y a utilité à renverser tout ministère, par la bonne raison qu'on ne court pas risque d'en trouver un plus mauvais ;

« Attendu que j'ai l'intime conviction que M. Molé laisserait accomplir la restauration de don Carlos plutôt que d'inquiéter le moins du monde les puissances étrangères, laquelle restauration serait un grand malheur pour l'Espagne et pour la France... »

M. Thiers. J'ai gagné!

Le *Charivari*, continuant. « Attendu que M. Thiers n'interviendrait que pour importer le juste milieu à Madrid, ce qui serait également fâcheux pour l'Espagne qui aurait le juste milieu, et pour la France qui n'aurait plus ses millions... »

M. Molé. J'ai gagné!

Le *Charivari*. Moi, *Charivari*, je les renvoie dos à dos, dépens compris. « Maintenant, Messieurs, détaliez! voici ma charade qu'on m'apporte: c'est un peu plus intéressant, quoique beaucoup moins embrouillé que vos débats. »

M. Molé et M. Thiers, se retirant. Nous vous remercions bien.

Le *Charivari*. Il n'y a pas de quoi.

## UN DEJEUNER DE GARÇONS.

C'était le lendemain de la première représentation de *Caligula*. Un de nos jeunes poètes, connu par ses jolis vers et par le bon goût de ses déjeuners, avait invité deux de ses amis, l'un banquier très estimé, l'autre magistrat en renom, à venir prendre chez lui leur part d'un succulent pâté de Chartres que l'on devait arroser d'un vin généreux.

merce français; mais il faudrait se bien garder d'envoyer de Paris des instructions dont on ne pût s'écarter, et qui imposent telle ou telle conduite vis-à-vis des indigènes: il faut à un gouverneur des pouvoirs absolus, sans cela pas de colonisation possible.

Nous avons maintenant dans la province 9,500 hommes ainsi répartis: à Constantine, 4,500 hommes, plus 800 turcs formés en bataillon, mais non encore armés; à Medjet Hammar, 1,200; à Guelma, 800; dans deux autres camps, 400; à Bone, 1,000; aux hôpitaux, 800.

Une expédition doit partir pour parcourir le pays jusqu'à Stora, petit hameau situé au bord de la mer, à 14 lieues de Constantine. Nous n'avons que des données très incertaines sur cette partie de la province.

## BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 16.

Les affaires se sont beaucoup ralenties aujourd'hui, et le 5 o/o, qui a donné lieu à un grand nombre d'affaires, est resté aujourd'hui stationnaire, pendant toute la bourse, à 109 45 presque sans affaires. Le 3 o/o était un peu plus remué, mais on est également resté dans les cours de 79 45 à 50.

Les actions de la Banque de France sont toujours en faveur; le cours a été 2632 50. Les actions des 4 canaux ont également l'attention des spéculateurs; ils étaient aujourd'hui demandés à 1230. Les actions de jouissance restent stationnaires à 872 50. Celles du canal de Bourgogne sont à 100.

Les fonds étaient assez fermes à 98 25 au comptant, l'actif espagnol a été coté 21 5/8, l'emprunt d'Haïti 300, et les banques belges 1500. Les lots d'Autriche étaient recherchés à 397 50; le tirage de ces valeurs doit avoir lieu le 1er février prochain. Les affaires en actions industrielles ont été assez actives.

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

D'après les journaux de Cadix, les mesures exceptionnelles continuent toujours à être en vigueur dans cette province.

Le commandant général comte Cléonard a publié une proclamation dans laquelle il dit qu'en faisant usage des facultés extraordinaires que lui donne la déclaration de siège, il bannit de la province quelques étrangers soupçonnés d'avoir pris part aux derniers troubles. Parmi les étrangers expulsés, on cite MM. Bastiani, Perini et Spech, lesquels ont été obligés de partir dans les 24 heures.

Le commandant général de Cordoue est parti le 22 avec 1500 hommes pour l'Estremadure.

Le courrier parti de Madrid pour l'Audalousie le 26 décembre a été intercepté le 28 entre la Venta del Pando et Madrijos.

## BELGIQUE.

## BRUXELLES, LE 17 JANVIER.

Lloyd bruxellois (trois heures). — Bourse sans physionomie bien tranchée, cours soutenus pour ainsi dire sans affaires. Société Générale titres en nom 11, 800 A, certificats au porteur émission de Paris 1700 A; Société de Mutualité 1130 (113) et A; Banque de Belgique en hausse 1447 50 (1443 1/4) A; Actions Réunies 1047 50 (1043 3/4) P.

L'actif espagnol avait été un peu négligé avant l'arrivée de la malle de Paris, il se traitait sur les cours de 19 7/16 à 1/2, lorsque la cote de Paris l'a fait monter à 19 5/8 A.

## LIEGE, LE 18 JANVIER.

On a pu remarquer, dans la discussion du paragraphe de l'adresse de la chambre des députés relatif aux affaires d'Espagne, que M. Molé avait d'abord énoncé une opinion très absolue sur l'intervention; il avait même laissé échapper le mot *jamais*. Dans la suite de cette même discussion, le président du conseil a singulièrement modifié sa pensée; il a prétendu que l'expression dont il s'était servi, avait été mal interprétée, il a même laissé entendre qu'il pourrait se présenter telles circonstances où le gouvernement ne reculerait point devant une intervention. Ces paroles ont été évidemment arrachées à l'orateur par la nécessité de rassurer la majorité et prouvent la sympathie de la chambre française pour l'Espagne. Il est certain que les paroles dures et absolues de M. Molé lui avait d'abord aliéné une partie du centre gauche, qui plus tard parait être revenue à lui.

Si la question espagnole est restée à peu près au point où elle en était avant la discussion de l'adresse, une autre question fort importante a été tranchée, c'est celle de la majorité parlementaire. Cette majorité a été très forte en faveur du ministère. Et, qu'on le remarque, à en juger par le débat qui a occupé la chambre française, les esprits les plus modérés pour-

Le poète, par un caprice aimable, s'avisa de faire préparer des couronnes de roses artificielles, dites de poëstum, afin d'imiter les jeunes et voluptueux Romains du théâtre. Sussie lui vendit, et même très cher, des verres de cristal agréablement pourprés, pour y verser le vin du Rhin sous le nom de Galerne; les briques de Felix s'approprièrent gâteaux dorés avec le miel de l'Hybla; les huîtres d'Ostende des huîtres du lac Lucrin; des canapés furent rangés autour de la table, à la façon des lits antiques; des robes de chambres jouèrent les toges aux larges plis.

Le banquier et le magistrat, malgré l'importance de leur position sociale, se prêtèrent en joyeux convives aux fantaisies de leur ami, et se transformèrent volontiers en Lucullus: un déjeuner commencé si gaiement ne tarda pas, comme on le pense bien, à faire éclore les vives et piquantes saillies.

« Nous sommes de vrais Romains, dit le banquier en se drapant comme une statue antique. »

— Aussi vrais que ceux de M. Alexandre Dumas, ajouta le magistrat.

— A propos de Romains, poursuivit le poète, il y en avait plus sous le lustre que sur le théâtre, à la représentation de *Caligula*.

Les trois amis sourirent et échangèrent entre eux une foule de propos légers, inoffensifs d'ailleurs, et ne s'épargnèrent pas plus que les autres.

La conversation tomba bientôt sur les femmes; qu'elle est la conversation qui ne finit pas ainsi entre jeunes gens, et à table surtout! Les têtes s'échauffèrent un peu. Le moment arriva où le vin de Champagne, inconnu aux maîtres du monde, fait sauter son liège en l'air, où les secrets des cœurs s'élancent et péillent comme sa mousse légère; ce moment est d'ordinaire fatal aux amoureux. L'indiscrétion, plus transparente que le verre, suivant la belle expression d'Horace, laisse apercevoir les mystères les mieux cachés. Les confidences s'évaporent ainsi qu'un parfum subtil. Aussi les femmes qui ont quelque expérience recommandent-elles principalement la sobriété à leurs adorateurs.

raient très bien être du côté de M. Thiers, s'il se présentait une question d'une autre nature, dans laquelle les doctrines de l'opposition fussent seules engagées; la majorité ne serait plus de 80 voix, elle se renforcerait des voix de tous les députés du centre gauche, qui ont voté ces jours derniers en faveur de la thèse de M. Thiers. Bien décidément l'alliance électorale de l'opposition avec les républicains, n'a point augmenté la force parlementaire du côté gauche.

D'après un journal, le bruit courait que M. de Sidow, qui a provisoirement remplacé à Bruxelles M. de Galen comme chargé d'affaires de Prusse, céderait bientôt lui-même ses fonctions au secrétaire de l'ambassade prussienne à Londres, lequel deviendrait chargé d'affaires près du gouvernement belge. Nous sommes à même de confirmer l'exactitude de cette nouvelle.

On ajoute que le nouvel envoyé est un homme éclairé, fort au courant de la question belge, et que son séjour en Angleterre lui a appris à connaître les formes des gouvernements constitutionnels.

On nous assure que M. le ministre des travaux publics vient de prendre la résolution de faire couvrir les waggon pendant tout le reste de la mauvaise saison. Si la route en fer d'Ans à Tirlemont, est ouverte durant cette période de temps, nous serons des premiers à profiter de cette amélioration.

La loge maçonnique de Liège distribue chaque semaine pendant les six mois d'hiver à plus de cinquante familles d'ouvriers malades ou sans travail, des secours de toutes natures: pains, pommes de terre, chauffage, argent et vêtements.

Tout malheureux a droit à ses secours, pourvu qu'il ne se livre ni à l'ivrognerie, ni à la fainéantise: s'il est malade, les médecins de la Société lui donnent des soins assidus et les médicaments sont fournis gratuitement. La seule condition qui soit imposée aux indigènes, et dont la Société surveille l'exécution, c'est que l'ordre et la propreté règnent, autant que possible, dans leur demeure, et que les enfans soient placés, suivant leur âge, soit dans les écoles gardiennes, soit dans l'une ou l'autre des écoles de la commune.

Chaque fois que les francs maçons se réunissent en cette ville, ils font entre eux des collectes importantes pour les pauvres, et il y a quelques jours à peine, une seule de ces collectes a rapporté plus de trois cents francs.

Nous aimons à signaler ces actes de bienfaisance; c'est ainsi qu'il convient à la Société de répondre à ses détracteurs.

Il est question d'établir un service régulier de messageries par charrs-à-bancs entre Liège et Kerkraede-Rolduc.

Cette entreprise paraît offrir d'assez belles chances de succès pour ses entrepreneurs qui auront à exploiter une bonne partie de la province de Liège avoisinant la Meuse et à peu près toute la rive droite de cette rivière dans le Limbourg où l'on compte plusieurs endroits assez marquans, tels que Fauquemont, résidence du commissariat de district, Galoppe et Heerlen, bourgs commerçans et industriels; Kerkraede, commune d'une population de 4000 hab. et d'une importance d'ailleurs assez considérable par le commerce étendu qui s'y fait avec la Prusse, par le petit seminaire de Liège qui renferme 400 élèves, par les houlrières du gouvernement et par ses fabriques de couvertures de laine, de cloux, d'aiguilles, d'épingles, etc., enfin la petite ville de Sittard, dont la position géographique fait de cette ville un centre de commerce très-actif et fort étendu.

Lundi, vers 3 heures et demie de l'après-midi, la servante d'un estaminet, situé à Longdoz, s'étant rendue à la rivière pour y puiser un seau d'eau, la glace se brisa sous ses pieds et cette malheureuse tomba à l'eau et aurait infailliblement péri sans le secours que s'empressèrent de lui porter MM. Depasquier, fils, et Ravenel, du quartier de l'Est. La glace s'étant de nouveau brisée, M. Depasquier n'est parvenu à se sauver du péril auquel il s'était généralement exposé que par les secours que lui ont donnés d'autres personnes. Le dévouement et le courage que MM. Depasquier et Ravenel ont montrés dans cette circonstance méritent d'autant plus d'être signalés à la reconnaissance publique, que ces messieurs étaient en ce moment occupés à faire une collecte en faveur d'un malheureux ouvrier, père de famille.

« Allons, messieurs, dit le poète, je vous propose le toast du seigneur de Nangis dans les *Huguenots*: Buvez à nos amours! »

— Buvez à nos amours, reprit le magistrat, mais ne nommons personne; soyons discrets.

— Cette réflexion est d'un galant homme, s'écria le poète, cependant rien n'empêche que nous ne fassions l'loge de leur beauté.

— C'est trop juste, dit le banquier, il faut savoir à qui l'on boit. Je vais vous dépendre la beauté qui m'est chère.

« Elle a les plus beaux yeux noirs et les plus beaux cheveux noirs du monde. C'est du jais, c'est de l'ébène. »

— Comme celle qui m'est chère, dit le magistrat.

— Comme celle qui m'est chère, reprit aussi le poète.

— Comme celle qui m'est chère, ajouta le poète.

« Elle a la plus adorable taille qu'on puisse voir, ce qui est, comme vous le savez, la perfection de la femme, taille svelte et dégagée, comparable aux palmiers des Cantiques. »

— Comme celle qui m'est chère, dit encore le magistrat.

— Comme celle qui m'est chère, reprit aussi le poète.

« Elle a un pied comme on n'en voit plus, un de ces pieds dont le moule est perdu et qui atteste l'ivoire élégance d'une illustre race. »

— Comme celle qui m'est chère, continua le magistrat.

— Comme celle qui m'est chère, poursuivit le poète.

Les trois amis se regardèrent avec étonnement.

« Vous avez pu le voir, du reste, reprit le banquier en souriant, tous les samedis aux Italiens, tous les dimanches à St Roch. »

— C'est étrange, se prit à dire le magistrat, voilà encore un trait de plus qui s'ajoute à mon portrait.

— Et au mien, se répartit le poète.

L'étonnement redoubla.

« Vous vous trompez s'écria le banquier, il ne peut y avoir de femme qui ressemble à la comtesse... à la femme que j'aime, veux-je dire. »

— A la comtesse!

— A la comtesse!

Ces deux exclamations témoignaient d'une nouvelle surprise, plus forte encore de la part des deux autres convives.

« Serait-il possible, dit le banquier confondu, que nous occupassions

— Nous apprenons que M. le ministre des finances vient d'autoriser M. le directeur des houillères domaniales de Kerkrade à faire distribuer vingt mille kilogrammes de charbon aux pauvres de cette commune.

— Il vient de se former une société sous le titre de *Société des Omnibus dit Bruxelles*, dans le but d'exploiter non-seulement la correspondance du chemin de fer, mais, assurément, encore de faciliter celle de tous les faubourgs, vers un point central de la ville; ces omnibus, dont le prix des places serait fort modique, partiront à toute heure de la journée. Cette entreprise mettrait Bruxelles au niveau de Paris, sous le rapport de la facilité et de la fréquence des relations intérieures.

On mande de Rome, 4 janvier :

« Le pape est bien vieilli et maigri; il est très-affligé de affaires de l'archevêque de Cologne.

« On sait maintenant officiellement que dans un consistoire dont l'époque doit être ultérieurement déterminée, mais qui sera probablement tenu le mois prochain, au jour anniversaire du couronnement du pape, les cardinaux suivants seront proclamés :

« Mgr. Ciacchi, gouverneur de Rome; Ugolini, président du service militaire; Mgr. Oriolo, évêque d'Orvieto; Mgr. Falconieri Mellini, évêque de Ravenne; Mgr. Mazzolanti, bibliothécaire du Vatican; Mgr. Mai, secrétaire de *Propaganda Fide*.

« Les noms et le nombre des cardinaux nommés *in petto* sont encore inconnus.

— On écrit de Francfort-sur-Mein, 8 janvier, au *Morning-Chronicle* :

« Je suis étonné d'apprendre, quoique la nouvelle soit authentique, que les petits états de l'Allemagne, la Bavière, Bade et le Wurtemberg, ont voté à la diète, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs, pour l'envoi de troupes fédérales au secours du roi de Hollande, à l'effet d'appuyer les prétentions de ce souverain sur la forêt de Gronow. Peut-être ces états croient-ils que l'honneur de la diète se trouvait engagé; ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le prince de Metternich a écrit au roi de Hollande une lettre dans laquelle il lui déclare que l'Autriche n'entend nullement le soutenir dans sa politique querrelleuse, et qu'il doit au contraire songer à mettre fin au *statu quo*, par un traité provisoire avec la Belgique. Je puis vous garantir ce fait. »

— On annonce que les cabinets de France et d'Autriche ont offert leur médiation à la Prusse et au St. Siège pour terminer à l'amiable le différend relatif à l'archevêque de Cologne.

Le concert que Mlle. Samuel se propose de donner a dû être ajourné à cause du froid excessif qui règne actuellement; il aura lieu le jeudi 25 de ce mois. Nous publierons demain le programme de cette soirée musicale, pour laquelle on peut souscrire chez le concierge de la Société d'Émulation.

M. Snel, l'habile chef de musique de la première société lyrique de la Belgique, prépare en ce moment un concert monstre qui sera donné dans le temple des Augustins et auquel sont appelés à concourir les principaux artistes de Gand, d'Anvers, de Liège, etc. On y entendra Mlle. Guelton, qui doit venir exprès de Paris pour participer à cette bonne action. Le concert sera donné au profit des indigents.

— La *Juive* a été jouée avant hier à Anvers pour la première fois. Elle a obtenu beaucoup de succès. Le *Précurseur* fait un grand éloge d'Auguste Nourrit et de Mlle. Duchampy; l'un jouait Éléazar, l'autre Rachel.

— Avant-hier, au théâtre de Bruxelles, on a jeté sur la scène un billet pour demander, par extraordinaire et pour cette fois, la suppression du 2e. acte du ballet de la *Sylphide*, vu la rigueur de la saison. Le régisseur a répondu que si l'expression de ce vœu avait l'assentiment de la généralité des spectateurs, il y serait fait droit. Quelques applaudissements ont été pris pour l'adhésion du public et l'on n'a joué que le 1er. acte.

— Le célèbre compositeur Hummel, mort dernièrement à Weimar, a laissé à ses deux fils une fortune de 100,000 écus (environ 400,000 fr.) de plus 2 ordres, 25 bagues en diamants, 34 tabatières en or, 114 magnifiques montres.

FERDINAND RIES. — Le principal élève de l'immortel Beetho-

la même place dans le cœur de... mais non. Cependant vous connaissez cette charmante veuve... vous êtes reçus chez elle, quoique je vous y voie rarement. En vérité, je m'y perds.

Dans cet instant le domestique entra, apportant un bol de punch et un billet parfumé qu'il remit à son maître. Il lui dit à l'oreille qu'une dame attendait en bas la réponse, dans sa voiture.

« C'est l'écriture de la comtesse Irma, ne put s'empêcher de dire le magistrat, qui avait jeté les yeux sur l'adresse du billet.

— C'est bien cela, ajouta le banquier en regardant à son tour la missive.

— Messieurs, dit le poète confus, ne profitez pas d'un secret que le hasard et non ma volonté vous livre. La comtesse en effet m'honore des gracieuses confidences de sa pensée.

— Et nous aussi, s'écrièrent les deux autres.

— Voilà donc la coquette dont nous parlons depuis un quart d'heure.

— Elle nous jouait tous trois.

— Faites entrer, dit le poète à son domestique avec un geste de dépit.

Nous demandons pardon à nos lectrices pour la scène suivante, scène peu conforme à la galanterie française, mais qu'expliquent jusqu'à un certain point la disposition des convives et le choc inattendu de leurs révélations.

Aussitôt que la comtesse eut été introduite dans l'appartement, elle demeura immobile de stupeur; le poète s'avança vers elle, s'empara de sa main, se félicita de l'honneur de sa visite, et pria la belle dame de vouloir bien présider un moment à leur joyeux repas comme une charmante Hébé. Irma, troublée, se laissa conduire jusqu'à la table. Les trois rivaux s'interrogèrent quelque temps des yeux, embarrassés de cette rencontre imprévue. Aucun d'eux ne savait comment rompre le silence; la comtesse les regardait avec anxiété. Enfin le magistrat se décida par habitude de porter la parole.

« Je suis enchanté de la présence de madame, dit-il; nous avons à régler ensemble une affaire vraiment sérieuse, une affaire pour laquelle je ne puis choisir de meilleur témoin que vous. Je désire ren-

ven, le maître de chapelle et compositeur Ferdinand Ries, vient de mourir. L'art musical déplorera cette perte qui ne sera pas seulement sensible à l'Allemagne, mais aux nations étrangères qui, comme la patrie de Ries, avaient su apprécier ses savantes compositions.

ASSASSINAT D'UNE FEMME PAR SON MARI.

Suicide du meurtrier.

M. Obry, qui avait acquis une certaine célébrité avec sa graine du *chou colossal*, vient de terminer ses jours par un meurtre et par le suicide.

Mme. Obry exploitait avec succès, rue Richelieu, 8, un commerce de bonneterie. Depuis assez long-temps cette dame était séparée de son mari, qui habitait la campagne. A de rares intervalles, cet homme venait à Paris pour voir son fils, soit à la pension où il fait ses études, soit même chez sa mère, où il est venu le réclamer plusieurs fois, et notamment au mois d'août dernier, pour l'emmener en vacances. Dans les courtes entrevues que les deux époux avaient ensemble à l'occasion de leur enfant, des reproches, des injures étaient toujours échangés entre eux, et le mari sortait de chez sa femme dans un état d'exaspération violente; plusieurs fois même il proféra contre elle des menaces jusqu'alors sans effet.

Tel était l'état des choses, lorsqu'aujourd'hui à 11 heures environ du matin, M. Obry, arrivant de Rouen, se présenta dans le magasin de sa femme, où il n'était pas attendu. Tandis que sa vue excitait un mouvement de surprise parmi les personnes réunies, il jeta un coup-d'œil rapide sur le magasin qui, à ce qu'il paraît, avait été nouvellement restauré; puis, s'avancant vers le comptoir où était sa femme, il lui dit : « Ah! ah! il paraît que tu as embelli ta boutique; il y a vraiment une chapelle gothique; eh bien! s'écria-t-il avec un accent furieux, cette chapelle sera tout tombée. »

Effrayée par ses menaces, Mme. Obry ne répondit rien. Alors son mari continua : « Où sont les enfants? désignant sans doute de petits-neveux; Mme. Obry ne répondit rien encore à cette question. C'est que, poursuivit-il, en mettant la main dans la poche de poitrine de sa redingote, j'ai des bonbons pour eux et pour toi aussi... » A ce mot, il sortit brusquement un pistolet à deux coups qu'il tira sur sa femme, et dont les deux balles, quoiqu'ayant fracturé la mâchoire et traversé le cou de la victime, n'occasionnèrent cependant point de blessures mortelles.

Aux cris poussés par Mme. Obry, à la vue du sang qui coulait abondamment de ses blessures, les commis du magasin, revenus de leur stupeur, voulurent se jeter sur le meurtrier, mais il s'enfuit précipitamment dans le fond du magasin, et, connaissant les localités, il monta rapidement un petit escalier en bois conduisant à un entresol où est située la chambre à coucher de Mme. Obry. Il entra dans cette pièce, tandis qu'on portait des secours à sa victime, et que d'autres personnes couraient prévenir M. Marigues, commissaire, de police et la garde. Au moment où le magistrat, suivi du docteur de Villers, pénétrait dans la pièce qui précédait celle où s'était réfugié l'assassin, un nouveau coup de pistolet se fit entendre : c'était Obry qui se tuait.

On le trouva étendu près de lâtre de la cheminée, inondé de flots de sang qui s'échappaient d'une plaie large et profonde, produite par la balle, au dessus de l'oreille droite. Un pistolet était à terre; la main gauche en tenait un autre, chargé et armé, dont on se saisit. On trouva sur le meurtrier un moule à ballé et deux poignards, tous les deux longs de près d'un pied et de forme meurtrière. Tandis que M. de Villers prodiguait par humanité au malheureux des soins qui, bien qu'il respirât encore, ne pouvaient le rappeler à la vie, et que M. Marigues procédait à une minutieuse enquête sur ces événements, d'autres médecins posaient le premier appareil sur les blessures de Mme. Obry, qu'on espère heureusement sauver, malgré la gravité de son état.

Madame Obry a 30 ans; son mari en avait 35. Sur les volets du magasin qu'on avait fermé précipitamment, une affiche manuscrite indiquait aux passants qu'un accident était arrivé dans la maison.

Le DIRECTEUR DU TRÉSOR dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements pour le second trimestre de l'exercice de 1837, est ouvert à son bureau.

dre à madame des lettres importantes que j'ai par bonheur sur moi; mais comme je craindrais que sa mémoire peu fidèle n'en gardât pas le souvenir, messieurs, promettez-moi que vous attesterez la chose au besoin.

— Nous l'attesterons, s'écrièrent les deux complices, nous l'attesterons.

— Alors, madame, je vous rends vos lettres, reprit le magistrat en lui remettant tout un dossier; vous voyez que je les portais sur mon cœur, ajouta-t-il, ces lettres chéries.

La comtesse, pâle de colère, ne répondit pas; elle porta les yeux de l'un à l'autre avec l'air d'une personne qui revient d'une syncope; ses longs cils s'agitèrent comme l'aile des oiseaux.

« Pour moi, dit le banquier en ouvrant son portefeuille, j'ai un autre compte à régler. Reconnaissez-vous ces billets, madame la comtesse? Ce ne sont pas des billets doux qu'on ne signe point et que l'on peut nier. Ceux-là sont irrécusables, n'est-ce pas? »

Il fit voir en même temps trois billets de dix mille francs chacun, sommes prêtées dans l'espace de six mois.

La comtesse ressaisit son empire sur elle-même en femme qui a tout compris et qui est décidée à tenir tête à l'orage. Elle jeta au banquier un regard de mépris comme si elle lui reprochait d'abuser d'un dépit amoureux pour exiger le paiement d'une somme d'argent. La femme espérait triompher là et se relever; mais elle avait affaire à forte partie. Le banquier continua sans s'émouvoir :

« Ces billets que vous voyez, qu'ils soient anéantis, madame, qu'ils ne vous causent aucun souci. On prête à la fidélité, on donne à la coquette. Vos billets l'ont livrés à la flamme de ce noble punch.

On eût dit qu'une triple couche de fard s'était répandue sur les joues de la comtesse; mais elle continua de se taire; elle crut sa dignité engagée à ne pas répondre, et se tourna vers le poète, attendant son discours.

« Je ne serai pas aussi désintéressé que ces messieurs, s'écria celui-ci. Je ne vous rendrai pas vos lettres si spirituelles, ce sont des documents trop précieux et qui peuvent servir à l'histoire du cœur humain. J'en ferai cadeau à M. de Balzac. »

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Demain vendredi, 19 janvier 1838, onzième représentation du cinquième mois d'abonnement. — Le MUET D'INGOUVILLE, vaudeville en 2 actes. — ZAMPA, opéra comique en 3 actes.

Très incessamment, au bénéfice des pauvres, la deuxième représentation de la reprise de GUSTAVE.

Incessamment la seconde de BRUNO LE FLEUR, vaudeville en 2 actes.

EN VENTE  
CHEZ H. DESSAIN,  
IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

LETTRE

SUR LE

SAINT-SIÈGE,  
LACORDAIRE,

Par M. l'abbé  
Chanoine honoraire de Paris;

Suivie de quelques autres pièces. BROCHURE IN-12. Prix 50 centimes.

ANNONCES.

CABILLEAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste. Ursule.

GARILLIAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENG ESTURGEON, SAUMON frais et fumé. Chez ANDRIE.

POISSONS de MER très frais, au *Moridane*, rue du Steel.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

On demande un AIDE en PHARMACIE. S'adresser chez M. DEFOOZ, rue Vinave d'Ile, n. 38. 238.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

la Belle Propriété  
DU  
CHATEAU DE STRIVAY.  
SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins légumier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bonniers de prairies, verges et terres à labour.

Tous ces bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état.

Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M. NIHOUL, notaire à Seraing, et place St. Barthélemi, n. 610 à Liège.

La comtesse fut presque suffoquée; ce dernier procédé mit le comble à sa fureur. Elle se contenta néanmoins. On prétend que des éclairs traversaient ses yeux; aucun mot, aucun cri ne sortit de sa bouche. Versant ses yeux muets. Elle se leva, s'inclina devant les convives d'un plein de fierté, et s'éloigna à pas lents en leur laissant pour adieu un sourire plein d'une grâce dédaigneuse et menaçante.

Sa retraite parut si belle à ses adversaires que la rière ironique disparut de leurs lèvres et qu'ils s'écrièrent *brava! brava!* comme aux magnifiques sorties de Giulia Grisi, avec un sentiment d'admiration pour ce beau talent de comédienne.

Chacun des héros de cette scène a éprouvé depuis de singuliers malheurs. Peut-être est-ce une justice du ciel.

Le magistrat a reçu la semaine dernière un coup d'épée dans la poitrine, de la main d'un individu auquel il est censé avoir marché sur pied en sortant du Théâtre Italien; il croit n'avoir jamais vu son adversaire, si ce n'est une fois peut-être dans les salons de la comtesse. Le banquier a perdu ces jours-ci, dans une spéculation de bourse, une somme considérable par suite de la révélation d'un secret qu'il pensait avoir confié à personne, si ce n'est peut-être à la comtesse. Mais le poète est peut-être le plus infortuné de tous; ses meilleurs vers inédits dont la comtesse seule possédait peut-être des copies, ont passé ce printemps dans les magasins de Berthelemy et du Fidèle Berger. Il n'a pu faire un pas sans rencontrer ses élégies changées en madrigaux, les plus beaux vers de ses odes en demandes et en réponses. Il a fini par devenir fou.

Cette histoire, empruntée à la chronique parisienne de la dernière quinzaine, et qui fait en ce moment dans les salons le sujet de toutes les conversations à voix basse, nous l'avons relatée parce qu'elle ne paraît d'un grand enseignement.

Ainsi que l'eût dit un de nos vieux conteurs, elle apprend comment on doit respecter la réputation des dames, suivant les chevaleresques traditions de nos excellents aïeux; comme quoi enfin il ne faut jamais venger de la coquette, d'autant moins que toute vengeance est encore de l'amour. Le mieux est de s'en remettre au silence de l'oubli. (Sicco.)

### AVIS IMPORTANT POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPÔT à LIÈGE, chez M. BACHA, pied du Pont-d'Île, des articles de Parfumeries, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie Vivienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux qu'les autres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ses nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles suivants :

1. L'EAU DORÉE, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais; elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvénients, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. — PRIX des 2 flacons : 6 FRANCS.
  2. La POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu de temps.
  3. L'ÉPLÉTOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.
  4. La CRÈME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.
  5. La PÂTE CIRASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.
  6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.
  7. EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave; elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail.
- PRIX de chaque article, 6 FRANCS, avec remise lorsqu'on en prend plusieurs à la fois.
- On trouve au même dépôt les petites OREILLES CORNETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rent tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.
- PRIX FIXE : 20 FRANCS.
- NOTA. — Malgré une ressemblance de noms occasionnée par la parenté, la maison ROUSSEAU et Co. déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de Mme. MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes.

### BELLE VENTE PUBLIQUE

### DE Canadas et Chênes.

Les 24 et 25 janvier 1838, chaque jour à 10 heures du matin au domicile du sieur G. Pipers, près de l'église à Geulle sous Maestricht, à la requête du sieur B. Lacrosse. Il sera vendu publiquement.

Une grande quantité de très beaux peupliers du Canada et environ cent beaux chênes d'une très belle élévation et parmi lesquels il y en a plusieurs de sept et jusqu'à douze pieds de contour.

Le tout numéroté et croissant dans la commune de Geulle au bord de la Meuse, à une lieue et demi de Maestricht.

S'adresser pour voir les bois à M. MAASSEN, bourgmestre, au dit Geulle.

Le 1er jour on vendra les CANADAS.

Le 2me jour les CHÊNES.

A CRÉDIT SOUS CAUTION CONNUE.

### VENTE CONSIDÉRABLE

### DE BOIS SCIÉS.

LUNDI 22 JANVIER 1838, A MIDI PRÉCISE,  
IL SERA VENDU

Dans le chantier du sieur PIELTAIN, au Waux Hall, sur Avroy, à Liège.

1° 130 MILLE PIEDS  
DE MARCHANDISES EN CHÊNE,  
consistant en planches, quartiers, horons, posselets, terrasses et wères.

2° 10 MILLE PIEDS  
planches, quartiers et horons de hêtre.

Les marchandises en chêne peuvent être employées de suite.

Au COMPTANT et à la recette du notaire LOUMAYE.

### DRAGEES DE CUBEBINE

De Labélonie, sans odeur, ni arrière goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte, 3 fr. Dépôt à Liège, chez M. Delcour Froidbise; à Namur, chez M. Jourdan; à Mons, chez M. Putsage; à Sedan, chez M. Bourguignon Noël; à Charleville, chez M. Casan Braidy, tous pharmaciens.

### BUGLER ET Cie DE LONDRES, BRÉVETÉS POUR LES ŒUILLETS MÉTALLIQUES, D'UNE NOUVELLE COMPOSITION.

### Seul Dépôt CHEZ MR N. DE POSSON, Rue Gérardrie, N° 769, à Liège,

Messieurs les tailleurs, cordonniers et les fabricantes de corsets y trouveront :

Ouillets blancs, noirs et jaunes;  
Doss de corsets garnis d'ouillets;  
Baudes idem pour gilets et pantalons.

Ils y trouveront aussi des petites mécaniques perfectionnées, pour poser soi-même les ouillets à la minute.

Le prix au dépôt est le même qu'à la fabrique de Londres.

NB. On pose les ouillets à la minute, à toutes sortes de vêtements ainsi qu'aux brodequins.

Elastiques en tous genres et toutes les fournitures pour corsets.

### Vente de Maisons

A AMAY ET HERMALLE.

LE VENDREDI 2 FEVRIER 1838, A 2 HEURES APRÈS-MIDI

Le notaire GUÉNAIR adjudgera publiquement à Hermalle-sous-Huy, en la maison mortuaire de feu le sieur Henri FOUARGE, de son vivant marchand de bois et à la requête de ses enfants, pour faciliter leur partage,

1° Ladite MAISON mortuaire composée de trois pièces au rez de chaussée, trois à l'étage, trois caves, ayant étable, grange, fournil, rang de cochons, cour, puits et jardin légumier, contenant 17 arres et demi ou quatre verges grandes. Cette maison avantageusement située près de l'église au centre de l'agglomération des maisons du village de Hermalle, est propre à tout commerce;

2° Une autre MAISON composée de deux pièces au rez de chaussée, avec étable et jardin, situés au Thier d'Ombret, commune d'Amay, contenant environ 9 ares ou deux verges grandes.

D. GUÉNAIR, notaire.

### VENTE DE RENTES.

VENDREDI 26 JANVIER 1838, DEUX HEURES DE RELEVÉE,  
IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire à Liège,

### A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES RENTES

CI-APRÈS DESIGNÉES, SAVOIR :

#### RENTES EN NATURE.

1. Une RENTE de 1 muid 4 setiers 1/4 quart, due par Michel Renier, Hubert Dombret et autres, de Vaux.
- 2° Une RENTE de 1 muid 6 setiers, due par Franç. Decerf et la veuve Lepeffe, de Chaumont.
3. Une RENTE de 1 muid, due par Jean Rasquin et autres, de Marniffe.
4. Une idem de 4 muids 4 setiers 1/3, due par Henrion et autres de Haccourt.

#### RENTES EN ARGENT.

5. UNE RENTE de 24 frs. 31 c., due par Joseph Hairs, de Liège.
6. Une idem de 18 frs. 23 c., due par la veuve Jean Mestres, des Awirs.
7. Une idem de 9 francs 72 c., due par Gilles Libert, Sur le Dos.
8. Une idem de 27 frs. 31 c., due par Joseph Libotte et autres, des Taves.
6. Une idem de 9 frs. 41 c., due par Catherine Fresè, de Liège.
10. Une idem de 12 frs. 15 c., due par Mathieu, Marie et Gilles Mawet, de Romée.
11. Une idem de 6 frs. 7 c., due par Marie et Marguerite Decerf, de Chaumont.
12. Une idem de 6 frs. 7 c., due par Henri Leliégeois et autres, d'Ooppeye.
13. Une idem de 4 frs. 55 c., due par Marie Hélène Jolet, de Mortroux.
14. Une idem de 2 frs. 43 c., due par Gilles Libotte, de Montegnée.
15. Une idem de 19 frs. 44 c., due par Noël Thirion et Winand Kinel, d'Amay.
16. Une idem de 62 frs. 39 c., due par Jeanjean Salmon et autres, de Voltem.
17. Une idem de 19 frs. 44 c., due par J. G. Henrard et Mathieu Biar, de Xhovémont.
18. Une idem de 12 frs. 75 c., due par Pierre Gelenne, de Bieret.

S'adresser pour les conditions de cette vente, à M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire, rue du Pot d'Or.

### ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur J. Malacida demande l'autorisation d'établir un four dans la cave de son habitation, rue pierreuse n. 3.5.

Le sieur L. J. D. gueldre, une forge dans la cour de la maison n. 233, rue Longdoz;

Le sieur J. Bosman, un four à pain dans une petite pièce située derrière la maison qu'il occupe rue Hors Château n. 396;

Le sieur L. Ghaye un parcel four à côté de sa maison, n. 39; au Thier à Liège;

Les sieurs James et John Cockeril.

1. Une machine à vapeur à basse pression et de la force de dix chevaux, sans chaudière, dans leur nouveau bâtiment rue de l'Étuve.

2. Une 4me. chaudière à basse pression de la force de seize chevaux, sur le terrain entre les rues de la régence et de la plate pierre.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration.

Liège, le 12 janvier 1838

Le président, Louis JAMME.

### BOURSES.

PARIS, LE 16 JANVIER.

|                      |         |                       |         |
|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent.      | 109 30  | Esp. D. diff. s. int. | .. .. . |
| Trois pour cent.     | 79 40   | .. Dl. pas. s. int.   | .. .. . |
| Act. de la B. de Fr. | 5000 .. | Belgic. Empr. 1832    | 500 ..  |
| Napl. Cert. Falc.    | 98 35   | Banque de Belg.       | 1500 .. |
| Esp. Ardon 1834.     | 20 3/4  |                       |         |

LONDRES, LE 15 JANVIER.

|                            |         |                    |         |
|----------------------------|---------|--------------------|---------|
| 3 <sup>e</sup> consolidés. | 92 1/2  | Espagne. Cortés.   | 19 1/2  |
| Bel. m. 1832 C. D.         | 101 1/2 | Différées.         | 7 1/8   |
| Holl. Dette active.        | 52 5/8  | Passives.          | 4 3/8   |
| Portugais, 5 p. c.         | 29 3/4  | Russie.            | .. .. . |
| Id. 3 p. c.                | 19 1/2  | Bésil. Empr. 1834. | 71 1/4  |

AMSTERDAM, LE 16 JANVIER.

|                      |          |                       |          |
|----------------------|----------|-----------------------|----------|
| Holl. Dette act. ve. | 101 7/16 | Inscr. au gr. livre.  | 68 13/16 |
| Dito 2 1/2.          | 53 3/16  | Certif. à Amst.       | .. .. .  |
| Différée.            | .. .. .  | Pologne. L. fl. 500f. | 118 ..   |
| Billet de change.    | 22 3/4   | Lots de Rl. 50 f.     | .. .. .  |
| Syndic. d'amort.     | 94 ..    | Espagne. E. Ard.      | 19 5/8   |
| .. 3 1/2.            | 76 7/8   | Dito grad.            | .. .. .  |
| Soc. de comm. P. B.  | 174 3/4  | Dette diff. anc.      | 6 ..     |
| .. nouvelle.         | .. .. .  | .. nouv.              | .. .. .  |
| Russie, H. et C. 5.  | 105 3/8  | .. passive.           | .. .. .  |
| .. 1829, 5.          | 105 5/8  | Autriche. Métal. 5.   | 101 1/4  |

ANVERS, LE 16 JANVIER.

|                       |         |                     |         |
|-----------------------|---------|---------------------|---------|
| ANVERS. Det. act. ve. | 102 ..  | ANVERS. Cert. Falc. | 100 3/4 |
| .. Det. diff.         | 48 ..   | STATRO. Lev. 1832.  | 99 ..   |
| Emp. de 48 mill.      | 101 3/4 | .. à An. 1834.      | .. .. . |
| HOLL. Dette active.   | .. .. . |                     |         |
| Rente remboursab.     | 98 ..   |                     |         |
| Autriche. Métall.     | 105 1/4 |                     |         |
| Lots de fl. 100.      | .. .. . |                     |         |
| .. de fl. 250.        | .. .. . |                     |         |
| .. de fl. 500.        | 76 ..   |                     |         |
| Polon. Lots fl. 300.  | 118 ..  |                     |         |
| .. fl. 500.           | 136 1/4 |                     |         |
| BRESIL. E. à L. 1834  | 72 ..   |                     |         |
| ESPAG. Empr. 1831.    | 49 1/2  |                     |         |
| D. diff. 1834.        | .. .. . |                     |         |
| Dit. p. 1834.         | .. .. . |                     |         |
| Dette diff.           | .. .. . |                     |         |

#### RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 16 JANVIER 1838.

L'actif espagnol a été assez ferme aujourd'hui, ouvert 49 3/8 et reste 49 1/2 argent au comptant.

Primes à un mois 19 1/2 dont 1 0/10 cours.

Actions de la Banq. Com. d'Anvers ouvert 105 et res'e 104 3/4 et argent.

Brsiliens 72 argent — On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 17 JANVIER

| FONDS BELGES ET ÉTRANGERS. | SUITE DES ACTIONS. |                   |         |
|----------------------------|--------------------|-------------------|---------|
| Dette act. 2 1/2.          | 54 1/4             | A S. d'Ougrée.    | .. .. . |
| Emp. Rotsch.               | 101 1/2            | S. Sarsionch.     | 125 1/2 |
| .. Fin cour.               | .. .. .            | Che. de fer.      | .. .. . |
| .. 1836, 1 1/2.            | 93 5/8             | S. de Venues.     | .. .. . |
| .. Fin cour.               | .. .. .            | Bat. à V. ANV.    | .. .. . |
| E. de la ville 1832        | 100 1/2            | P S. St. Léona.   | .. .. . |
| HOLL. Dette active         | .. .. .            | S. Chatelin.      | .. .. . |
| Rente domaniale            | .. .. .            | S. Verreries.     | .. .. . |
| AUTRICHE. Métall.          | 105 1/4            | Ecl. gaz. rés.    | .. .. . |
| NAPLES. Falconnet          | 91 1/2             | S. Raffinerie.    | 113 ..  |
| ESPAG. Dette act.          | 49 1/2             | P Verr. Charl.    | .. .. . |
| .. Fin cour.               | .. .. .            | Expl. l'Espér.    | .. .. . |
| .. pr. 4 m. d. f.          | .. .. .            | Des Brasseries.   | .. .. . |
| .. différée 1831.          | .. .. .            | Librairie H.      | .. .. . |
| .. 1835.                   | .. .. .            | Typogr. W.        | .. .. . |
| .. dette passive           | .. .. .            | Fabr. Tapis.      | .. .. . |
| PORT. Bona Maria           | .. .. .            | Fabr. de fer.     | .. .. . |
| BRESIL 1824.               | 72 ..              | Mutual. ind.      | 113 ..  |
| ROME 1831.                 | 100 1/2            | A C. de Bruges.   | .. .. . |
|                            |                    | H. F. Monc.       | .. .. . |
|                            |                    | Libr. Melme.      | .. .. . |
|                            |                    | P S. act. réun.   | 104 3/4 |
|                            |                    | P S. de Fleu.     | .. .. . |
|                            |                    | P Ebénisterie.    | .. .. . |
|                            |                    | Librairie Sc.     | .. .. . |
|                            |                    | Fab. Pianos.      | .. .. . |
|                            |                    | H. F. Borin.      | .. .. . |
|                            |                    | Hoyoux.           | .. .. . |
|                            |                    | Fabr. de pap.     | 105 ..  |
|                            |                    | Lits de fer.      | .. .. . |
|                            |                    | CHEMINS DE FER.   |         |
|                            |                    | De Par. à St Ger. | .. .. . |
|                            |                    | .. à V. r. d.     | .. .. . |
|                            |                    | .. riv. g.        | .. .. . |
|                            |                    | A De Mulh. à Th.  | .. .. . |
|                            |                    | P Cologne.        | 1185 .. |
|                            |                    | Al Luxembourg.    | 000.0/0 |